

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 22 décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 15 décembre 2016

Publié le 23 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	M. Jean-Yves PIAN	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Damien THIEULEUX
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Louise MARIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. François HELIE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. André GERVAIS
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Florence LUCISANO pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Avenants de transfert au Grand Dijon des marchés de maîtrise d'oeuvre et des marchés de travaux du SIERT

L'arrêté préfectoral en date du, mettant fin à l'exercice des compétences du SIERT au 31 décembre 2016 en vue de sa dissolution a pour conséquence au titre du 3° de l'article L5211-25-1 du CGCT, le transfert aux repreneurs de compétences des marchés de prestations et de travaux liant le SIERT et les entreprises titulaires de marchés à la date du 31/12/2016.

Parmi ceux-ci :

- les 2 marchés de maîtrise d'oeuvre pour les travaux des années 2015 et 2016 attribués à la société INGEDIA ENERGIE – GROUPE NOX,
- les marchés de travaux des années 2015 et 2016 confiés au groupement DEMOGEOT/LIRELEC
- diverses conventions avec ORANGE pour la réalisation des câblages suite aux enfouissements des réseaux sur supports communs.

A partir du 1^{er} janvier 2017 viennent se substituer conjointement au SIERT sur ces marchés :

- Le Grand Dijon pour les travaux effectués au titre de la compétence AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution Electrique) et éclairage public sur les 13 communes Grand Dijon du SIERT,
- Le SICECO pour les travaux effectués au titre de la compétence AODE sur ses 24 communes du SIERT intégrant le SICECO,
- Les communes pour les travaux relevant uniquement de l'éclairage public et des réseaux de télécommunications sur les communes du SIERT intégrant le SICECO.

L'évaluation des restes à réaliser pour le Grand Dijon sur ces marchés s'établit comme suit :

- Marché de maîtrise d'oeuvre des travaux 2015 : 11.142,62 € TTC
- Marché de maîtrise d'oeuvre des travaux 2016 : 5.437,05 € TTC
- Marché de travaux réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public 2015 : 90.272,45 € TTC
- Marché de travaux réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public 2016 : 87.208,41 € TTC
- Marché de travaux réseaux téléphoniques et éclairage public 2015 : 453.415,18 € TTC
- Marché de travaux réseaux téléphoniques et éclairage public 2016 : 324.735,17 € TTC
- Conventions de travaux ORANGE : 1.619,79 € TTC

Soit un total de pour le Grand Dijon : 973.830,67 € TTC

De ce fait, des avenants de transfert de ces marchés entre les parties reprenant la maîtrise d'ouvrage des travaux et instaurant le partage de ces marchés, doivent être mis en oeuvre pour clarifier les obligations de chacune des parties et permettre la continuité des travaux dès le 1er janvier 2017 sous les maîtrises d'ouvrage respectives.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les avenants de transfert des marchés et conventions du SIERT de Plombières-lès-Dijon aux différentes maîtrises d'ouvrage concernées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATION(S)